

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1004)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot : « patrimoine », les mots : « situation patrimoniale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.